

## **AVIS PUBLIC**

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Projet de résolution CA24 09 0126 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

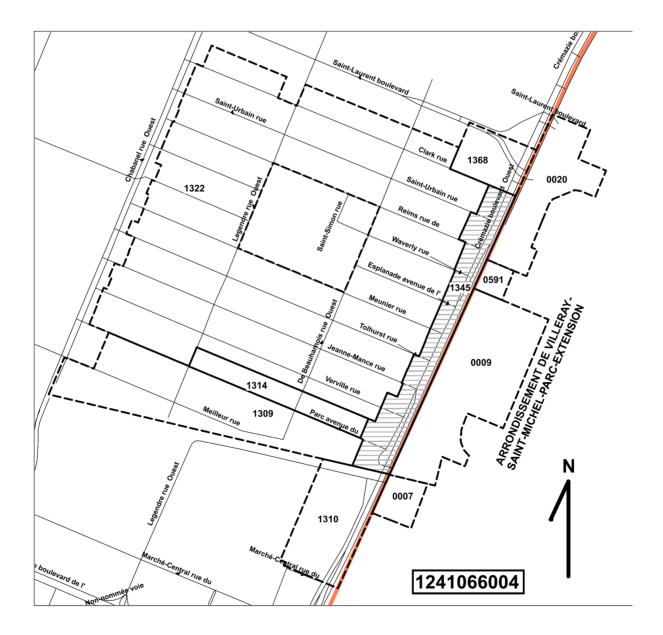
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA24 09 0126 visant à autoriser l'installation d'une enseigne sur le bâtiment portant le numéro 115, boulevard Crémazie Ouest - Lot 1 487 684 du cadastre du Québec – Zone 1345 (1241066004):

AVIS est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 6 mai 2024 d'un projet de résolution portant le numéro CA24 09 0126, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 mai 2024, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 487 684 du cadastre du Québec et portant le numéro 115, boulevard Crémazie Ouest, l'autorisation d'installer une enseigne à message lumineux animé ou variable, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 473 (éclairage d'une enseigne) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) ainsi que du règlement de plan d'ensemble 96-151;

QUE le projet de résolution CA24 09 0126 vise la zone 1345, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement : <u>montreal.ca/ahuntsic-cartierville</u>.

FAIT à Montréal, le 13 mai 2024

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert